

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N°71-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement et de circulation pour la fête estivale

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement de la fête estivale,

ARRETE

Article 1 : Afin de faciliter le déroulement de la fête estivale, le stationnement et la circulation seront interdits :

- Rue Saint Robert : de la rue Picasso à la place de l'Echo, à 20 mètres au-dessus du porche (afin de permettre l'accès aux clients de l'Hôtel restaurant L'Echo) du samedi 25 juillet 2026 à 8h00 au dimanche 26 juillet 2026 minuit.
- Place de l'écho : du samedi 25 juillet 2026 8h00 au dimanche 26 juillet 2026 minuit. La partie sous les arbres, le long des bâtiments du prieuré et de l'hôtel de l'Echo doit rester libre pour permettre l'accès et le parking des clients de l'Hôtel.
- Place Lafayette : à partir de la rue de l'Aumône du samedi 25 juillet 2026 à 8h00 au dimanche 26 juillet 2025 minuit.

- Place de la Gare : samedi 25 juillet 2026 toute la journée.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 25 juin 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

The image shows a blue ink signature of Armelle Savinel over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA CHAISE-DIEU' at the top and 'Haute-Loire' at the bottom, with a central emblem.